

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE MINISTRE DES
RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE, A
L'OCCASION DE LA 68EME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES.**

NEW YORK, 26 SEPTEMBRE 2013

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

En ce moment privilégié, où j'ai l'honneur de m'adresser aux différentes délégations venues des quatre points du monde pour participer aux assises de la 68^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, je voudrais d'emblée, au nom de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, et au nom de ma délégation, vous exprimer toutes nos félicitations à **Vous, Monsieur John Ashe**, pour Votre brillante élection à la Présidence de la 68^{ème} session de notre Organisation.

A Monsieur **Vuk Jeremic**, votre distingué prédécesseur, nous tenons à dire combien son action en qualité de président de la 67^{ème} session, a été positivement appréciée dans mon pays et saisissons cette occasion pour lui présenter nos sincères félicitations pour avoir présidé avec brio la 67^{ème} session de l'Assemblée de Notre Organisation.

Grand est également Notre plaisir de féliciter Son Excellence Monsieur Ban Ki-Moon, pour les excellentes performances réalisées dans un contexte sociopolitique et économique

international difficile, et particulièrement agité par endroits. Nos vœux les meilleurs et notre soutien constant l'accompagneront tout au long de son second mandat, pour qu'il poursuive avec le même élan, l'œuvre entamée dans tous les domaines prioritaires de l'Agenda des Nations Unies et, en particulier, celui des objectifs du Millénaire pour le développement, thème central de la présente session.

Monsieur le Président,

C'est donc pour Nous une heureuse opportunité de prendre la parole pour nous adresser à cette auguste Assemblée des Nations Unies pour parler de la situation qui prévaut dans Mon Pays d'une part, mais aussi pour évoquer quelques sujets de l'heure qui préoccupent actuellement la communauté internationale d'autre part.

S'agissant de Mon Pays, notre intervention sera axée sur la situation politico-économique ainsi que sur les avancées marquées par le Burundi par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement pour lesquels Nous sommes appelés à planter de nouveaux repères.

Sur le plan politique, Nous nous préparons à tenir en 2015, des élections générales. Comme nous l'avons toujours dit lors de nos précédents scrutins, nous promettons au peuple burundais

et à la communauté internationale la tenue des élections transparentes, libres et apaisées.

Monsieur le Président,

Le Burundi s'apprête à se doter bientôt d'une commission vérité et réconciliation (CVR en sigle), telle que prévue par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, pour faire la lumière sur des violations massives des droits de l'homme depuis son indépendance, afin de créer une société plus stable et plus démocratique.

Sur le plan socio-économique, le Burundi a adopté en décembre 2012, l'un des instruments d'orientation stratégique appelé « Vision Burundi 2025 » qui indique ce que sera le Burundi en 2025, et dont les piliers visent à promouvoir un leadership fort à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat, à fournir une qualité de vie à la population et compter sur une population éduquée et jouissant d'une bonne santé, promouvoir une croissance économique accélérée et à deux chiffres ; tirer profit de l'intégration régionale pour accroître et diversifier l'économie burundaise ; mettre en place une politique démographique agressive afin de limiter le taux de croissance démographique à 2% à l'horizon 2025, et rétablir progressivement la cohésion sociale en remettant à l'honneur les

valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise ; mettre en place une politique de villagisation et d'urbanisation permettant d'accroître sensiblement le taux d'urbanisation à 40% ; créer des synergies entre les différents acteurs au développement et promouvoir un cadre propice au dialogue et à la concertation dans le processus à planification du développement de financement et de mise en œuvre de la vision « Burundi 2025 ».

Dans ce même ordre d'idées, le Burundi a adopté un deuxième instrument d'orientation stratégique dénommé « Cadre de Stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2012-2016 (CSLP II en sigle) lancé en février 2012 et dont les objectifs sont : la consolidation de la paix, la sécurité et l'état de droit, la maîtrise de la croissance démographique, l'augmentation de la production et de la commercialisation agricole, une meilleure efficacité des dépenses publiques, un secteur privé dynamique et performant, une augmentation suffisante de la production énergétique et le renforcement des capacités de pilotage du développement.

Monsieur le Président,

Comme le thème central des présentes Assises est relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD en sigle), et au delà de 2015, il sied que ma délégation dresse le

bilan des réalisations du Burundi dans le domaine socio-économique. Comme vous le savez, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont la promesse que nous avons faite aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Ils ont réussi à mettre l'être humain au cœur du programme de développement. Dans les lignes qui suivent, vous découvrirez l'état de réalisation des OMD dans mon pays, OMD par OMD :

1°) Par rapport à l'OMD n°1 relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté, les performances observées depuis 2006 sont relativement bonnes. Aussi, bien qu'il soit donné de constater de manière globale que l'incidence de la pauvreté ait été diminuée progressivement pour se retrouver à 67% en 2006 contre 81,3% en 1998, il est donc peu probable que le Burundi puisse atteindre ledit objectif.

2°) S'agissant du 2^{ème} objectif (OMD₂) consistant à Assurer une éducation primaire pour tous, beaucoup d'améliorations ont été notées sur le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire au Burundi et, est passé de 52,88% en 1990 à 96,1% en 2010. Ces performances sont le fait de mesures politiques, notamment la mesure présidentielle prise en 2005 relative à la gratuité des frais de scolarité et le retour à la paix qui ont permis même aux enfants ayant dépassé l'âge

scolaire d'être inscrits à l'école. Il est donc possible que l'OMD₂ soit atteint en 2015.

3°) Concernant l'Objectif du Millénaire n° 3, ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, l'on a observé que l'équité entre les filles et les garçons est pratiquement atteinte au primaire, mais que les disparités se sont en revanche accentuées au secondaire. Au supérieur, le rapport filles/garçons s'est amélioré.

Au niveau des Institutions de l'Etat, on a observé une croissance du nombre de femmes au parlement national (43% à l'Assemblée Nationale et 50% au Sénat). Ces chiffres dépassent largement les prescriptions de la Constitution burundaise de 2005 qui fixe le quota de 30% en faveur des femmes dans les institutions politiques.

4°) L'objectif n°4 relatif à la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Celle-ci a diminué de 35% passant de 88 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 57 en 2010. Malgré ces avancées, l'on est encore loin des 13,5% attendu comme taux moyen annuel de réduction pour atteindre l'objectif de réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Cette relative amélioration est due à une fréquentation plus accrue des structures de soins de santé

consécutives aux mesures de gratuité pour les enfants de moins de 5 ans en vigueur.

5°) Quant à l'Objectif n°5 relatif à l'amélioration de la santé maternelle dont la cible est de réduire de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle d'ici en 2015, le ratio de mortalité connaît une tendance décroissante depuis 1990. Il a diminué à un rythme de **30 décès maternels sur 100.000 naissances** vivantes par an, soit une réduction de **54,5%** entre **1990** et **2010**.

6°) Sur le 6^{ème} objectif de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, une enquête menée en 2010 montre que la séroprévalence est estimée à 1,4% dans la population de 15 à 49 ans pendant que chez les femmes de 15 à 24 ans, elle est de 0,8% alors qu'elle était de 3,5% en 2007. L'on observe cependant une tendance à la diminution de la séroprévalence, chez les femmes de 15 à 24 ans selon les données de surveillance sentinelle. En ce qui concerne l'état d'orphelins lié à la séroprévalence du SIDA, les données disponibles montrent que le nombre de décès est passé de plus de **12.000 cas par an en 2004** à moins de **6.000 cas par an en 2011** soit une diminution de près de 50%.

7°) Au niveau de l'Objectif du Millénaire pour le développement n°7 relatif à **assurer un environnement durable au Burundi**, le pourcentage est passé de **70%** à

72,5% en 20 ans. Les données montrent par contre que la proportion de la population utilisant un meilleur système d'assainissement est restée stagnante, se situant autour de **46%** entre **1990** et **2010**.

8°) Sur le plan de l'**Objectif n° 8** concernant la **mise en place d'un partenariat mondial pour le développement**, le Burundi essaie, autant que faire se peut, de mobiliser les ressources internes et des apports extérieurs dont le financement est estimé, par an, à 75 milliards de dollars américains pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Monsieur le Président,

Pour ce qui concerne le positionnement du Burundi par rapport au programme post 2015, il se dégage des consultations nationales de tous les segments de la population, que l'Agenda pour le développement post 2015 devrait être articulé autour des domaines ci-après :

- 1°) La Gouvernance, les inégalités, les conflits et la fragilité ;
- 2°) La croissance économique et l'emploi ;
- 3°) L'énergie, l'eau et la durabilité de l'environnement ;
- 4°) L'accès aux services sociaux de base, et
- 5°) La sécurité alimentaire.

En ce qui concerne le cadre stratégique de consolidation de la paix, des progrès substantiels ont été enregistrés et, une 3^{ème} phase de ce programme est en cours d'élaboration par le Gouvernement conjointement avec le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Bureau qui en a la charge à New York. Au regard des progrès notables déjà enregistrés depuis que notre pays est sous l'agenda de la Commission de Consolidation de la paix, le Burundi estime qu'il est temps qu'il se retire progressivement de l'Agenda de la Commission, afin de laisser la place aux autres pays qui en ont le plus besoin en ce moment. Dans le même ordre d'idées, mon Gouvernement émet le souhait de voir le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) se transformer en février 2014, en équipe pays des Nations Unies au Burundi. Ainsi, le Burundi travaillera en étroite collaboration avec cette équipe pays des Nations Unies et les autres partenaires, pour relever les défis socio-économiques auxquels il fait face en ce moment.

Monsieur le Président,

Après ce tableau synoptique des réalisations du Gouvernement, le moment est donc venu pour parler de son rôle au niveau régional et international.

Pour ce qui est de son rôle au niveau international, **le Burundi a été l'un des deux premiers pays à avoir pris**

courageusement la décision de participer à la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISON) depuis 2007. Sous ce rapport, il convient de souligner que le Burundi est fier des étapes de normalisation qu'a connues la Somalie depuis son intervention, mais sollicite auprès de tous les partenaires le renforcement des capacités opérationnelles de l'AMISOM pour parachever sa mission.

Le Burundi participe également dans les opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Soudan, et bientôt au Mali et en République Centrafricaine.

S'agissant du Mali, la récente élection de Monsieur Ibrahim Boubacar Keita à la présidence de ce pays est sans nul doute une étape décisive pour renouer avec les principes démocratiques qu'avaient connus ce pays dans le passé qui est la voie appropriée vers la normalisation du pays. Ces élections réussies constituent à notre avis une étape importante sur la voie du redressement pour le Mali. Le contingent burundais est prêt pour être déployé dans ce pays.

Concernant la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, le Burundi s'associe aux autres pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL en sigle) et aux autres partenaires comme l'Union Africaine et les Nations Unies pour

ramener la paix dans ce pays. A cet égard, il réaffirme son engagement aux termes du pacte du 15/12/2006 et les protocoles y relatifs de la CIRGL de même que les déclarations et décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres signées à Addis-Abeba et à Kampala.

Nous réaffirmons le même engagement au niveau régional au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis-Abeba, le 24 février 2013.

S'agissant de la situation précaire qui prévaut à Bangui en République Centrafricaine, le Burundi en tant que membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), se tient prêt à se joindre aux autres nations pour y déployer un contingent militaire pour participer au rétablissement de la paix.

Concernant la situation en Egypte, le Burundi souhaite au peuple égyptien une rapide sortie de crise. Nous sommes disposés à contribuer, avec nos partenaires de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies, à ce que la République Arabe d'Egypte et son peuple restaurent ses institutions démocratiques.

Pour la Syrie, le Burundi estime que la Communauté internationale devrait faire tout ce qui est possible pour amener

toutes les parties à cesser les hostilités pour résoudre pacifiquement leurs différends.

Pour ce qui concerne le conflit au Moyen Orient, le Burundi réitère sa position en faveur d'une solution négociée pour deux Etats vivant côte à côte dans la paix et dans le respect mutuel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

Monsieur le Président,

Le terrorisme est devenu sous formes variées, une source de préoccupation au quotidien.

En effet, il n'est pas de semaine qui ne soit marquée par un acte terroriste quelque part dans le monde ; des actes barbares frappent de manière aveugle des innocents qui ont eu le malheur de se trouver aux mauvais endroits, au mauvais moment.

Le Gouvernement du Burundi saisit ici l'occasion, pour condamner avec la plus grande fermeté, l'attentat lâche et aveugle dans le Westgate mall de Nairobi. Cet acte ignoble vient non seulement d'endeuiller le Kenya, mais aussi toute la Communauté Internationale au regard de la diversité des nationalités des victimes.

Nous voulons donc ici présenter au peuple frère Kenyan et à son Gouvernement, nos Condoléances les plus attristées et leur exprimons notre amitié et notre solidarité.

Le Burundi réitère son plein appui à la stratégie antiterroriste mondiale adoptée par les Etats membres des Nations Unies en 2006.

Monsieur le Président,

S'agissant de la Cour Pénale Internationale, le Burundi exprime sa totale solidarité envers le peuple Kenyan qui vient d'élire démocratiquement ses dirigeants.

Mon pays souhaite que la Cour Pénale Internationale revoie son mode de fonctionnement, pour le bénéfice des Etats Membres et de la Communauté Internationale en général.

Le Burundi plaide pour la révision du Statut de Rome à la prochaine Assemblée Générale des Etats parties, prévue du 20 au 28 novembre 2013. En attendant, il est important que les processus de paix et de réconciliation sur notre Continent ne soient pas davantage fragilisés au lieu d'être raffermis.

Le Burundi se félicite déjà de l'annonce de la tenue de la réunion ministérielle, par l'Union Africaine, en marge de cette

68ème Assemblée Générale, le 27 septembre 2013, et de la convocation d'un Sommet de Chef d'Etats de l'Union Africaine, le 11 et 12 octobre 2013 à Addis-Abeba, pour prendre des décisions à ce sujet.

Monsieur le Président,

En renouvelant l'engagement du Gouvernement du Burundi en faveur des objectifs du Millénaire pour le Développement, et pour la paix et la sécurité mondiale, nous voudrions conclure notre propos en réitérant l'attachement du Burundi aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

Mon Gouvernement émet également le vœux de voir se renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union Africaine dans le traitement des questions concernant ou impliquant les pays africains, conformément à la lettre et à l'esprit des textes qui régissent les deux institutions..

Telle est, au nom du Président de la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, la substance de la contribution de mon pays au débat général de la 68^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, notre organisation internationale à nous tous.

Merci de votre aimable attention !

